

Transports publics

La présidente des TPG donne sa démission

Un «conflit de personnes» avec le magistrat Luc Barthassat motive la décision d'Anita Frei

Marc Moulin

Les Transports publics genevois (TPG) n'ont décidément pas une vie tranquille. Après avoir connu un fort renouvellement de ses hauts cadres, la régie publique perd la présidente de son conseil d'administration, comme l'a révélé Léman Bleu. Nommée à la fin de 2012 par l'ex-conseillère d'Etat Michèle Künzler, reconduite en 2014 par l'actuel Conseil d'Etat, l'historienne écologiste a rédigé lundi sa lettre de démission, dont la Tribune de Genève a obtenu copie.

Anita Frei, qui n'a pas souhaité s'adresser aux médias, y fait allusion à un entretien avec le ministre des Transports, Luc Barthassat, le 16 juin et à une lettre qu'il lui a adressée vendredi. Selon nos sources, cette missive déplorait des prestations insuffisantes et reprochait à la destinataire de ne pas avoir «pris toute la mesure de la situation». Dans sa propre lettre, la démissionnaire dit vouloir tirer «les conséquences de ce qui est pour l'essentiel un conflit de personnes», «préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise».

Accusations croisées

La signataire revient sur les embûches qui ont marqué son mandat: stabilisation du réseau après sa refonte chaotique à la fin de 2011, distributeurs de tickets en panne, baisse des revenus consécutive à l'acceptation de l'initiative sur les tarifs TPG, grève du personnel le 19 novembre en raison des craintes pour l'emploi.

La présidente décoche une flèche, révélant au passage les critiques qu'elle a reçues du magistrat: «Si tout ceci participe d'un manque d'anticipation, de leadership et de vision stratégique de ma part, comme vous l'affirmez dans votre courrier, il serait utile



Anita Frei avait été nommée à la fin de 2012, et reconduite en 2014, à la présidence des TPG.

«Il serait utile que vous précisiez vos attentes, afin que la personne que vous choisirez pour présider le conseil d'administration dispose d'orientations claires de votre part»

Anita Frei
Présidente des TPG, dans sa lettre de démission à Luc Barthassat

que vous précisiez vos attentes, afin que la personne que vous choisirez pour présider le conseil d'administration dispose d'orientations claires de votre part», écrit-elle.

Luc Barthassat, lui, précise avoir signé une lettre de mission pour la présidente, détaillant ses attentes lors d'entretiens mensuels et d'avantage encore lors d'un bilan effectué ces derniers jours. «Je ne commenterai pas les raisons de sa démission, il s'agit d'une décision personnelle, déclare-t-il. Ce qui m'importe aujourd'hui, c'est la stabilité de l'entreprise.»

«Successeur à la hauteur»

Une source autorisée confirme la nature interpersonnelle du litige. «Anita Frei s'est braquée contre Luc Barthassat, ne le contactait jamais et s'est renfermée. Il a fini par pêter un câble.» Selon le MCG Eric Stauffer, le duel remonte à la grève de novembre. «En collaboration avec le parlement, Anita Frei avait trouvé des économies en évitant les licenciements, mais ceux-ci ont été évoqués sur Facebook par Luc Barthassat qui, une

fois de plus, n'avait rien compris. Les choses se sont gâtées. Ce départ est une perte. Anita Frei maîtrisait parfaitement ses dossiers.» «Elle n'a pas spécialement démerité ni mérité, tempère Daniel Zaugg (PLR). J'espère qu'un successeur à la hauteur des enjeux sera désigné.»

Mercredi, le Conseil d'Etat avait exigé des TPG qu'ils mettent en œuvre des mesures favorisant leur vitesse commerciale. «On se demande si Luc Barthassat veut offrir un service de qualité à la population alors que lui-même, sans consulter les TPG, a plaidé pour l'ouverture des voies de bus aux deux-roues motorisés, ce qui nuirait à la vitesse commerciale, réagit la présidente des Verts, Lisa Mazzzone. En aménageant des sites propres et les arrêts, l'Etat favoriserait cette vitesse commerciale qui peut permettre aux TPG d'économiser de l'argent.»

Consultez
notre dossier sur
www.tpg.tdg.ch

Un recours déposé dans l'affaire de La Pâquerette

La directrice du Service d'application des peines et mesures va recourir contre la sanction décidée par le Conseil d'Etat

Accusée dans un rapport d'enquête générale, puis blanchie dans un autre spécifique, et finalement sanctionnée par le Conseil d'Etat, comme nous l'avons révélé, la directrice du Service d'application des peines et mesures (Sapem) va déposer un recours, fait savoir son avocat, Robert Assaël.

Elle avait validé la sortie accompagnée d'un détenu qui s'était révélée mortelle en 2013 pour Adeline M., psychothérapeute du centre La Pâquerette. La directrice du Sapem portait une lourde responsabilité, selon le premier enquêteur mandaté par le Conseil d'Etat, Me Bernard Ziegler. Une enquête administrative a suivi, confiée à l'ex-juge Jean-Pierre Lador. Mais ses conclusions contredisent celles du premier, tout en

pointant la responsabilité du chef du Département de la sécurité.

Dans le document de Jean-Pierre Lador, qui n'a pas été rendu public mais dont nous avons eu connaissance, la directrice du Sapem explique, entre autres, n'avoir eu «aucun doute sur l'absence de dangerosité de ce condamné». Tous les feux étaient au vert, selon elle. Elle attendait en fait le résultat des premières sorties avant de mettre en œuvre un complément d'expertise psychiatrique.

Ses explications n'ont pas convaincu le Conseil d'Etat. Celui-ci a prononcé la semaine passée son retour au statut d'employée pour une période de deux ans. L'avocat de l'intéressée ne souhaite pas apporter d'autres commentaires.

Sophie Roselli

Retrouvez
notre dossier sur
www.paquerette.tdg.ch

L'agriculture de proximité au cœur du 1er Août 2015

Pour la première fois, la Ville s'allie aux Fêtes de Genève pour l'organisation de la fête nationale

Après la plaine de Plainpalais et le parc La Grange, la fête du 1er Août se déplace cette année autour de la rade. La raison? Pour la première fois, la Ville s'allie aux Fêtes de Genève pour l'organisation de l'événement. Si la partie officielle se tiendra au Jardin anglais, le parc La Grange proposera de son côté une multitude d'animations autour de l'agriculture de proximité, thématique retenue pour la manifestation 2015. Le programme a été dévoilé, hier, par la maire de la Ville, Esther Alder.

Parmi les animations marquantes: «le vélo qui fait des jus», l'atelier «concombre» organisé par Les Jardins de Cocagne, la dégustation de six pains différents

composés de céréales de la région ou la traite d'une fausse vache.

A 14 h, une «parade du Terroir» démarrera du Monument Brunswick pour rejoindre le parc La Grange. Le cortège, animé par le Guggenmusik Dek'Onex, sera composé de bouviers bernois et de saint-bernards, d'anciens tracteurs, de charrettes, d'une ancienne distilleuse de Sacconnex-d'Arve ou encore de Genevois costumés.

La partie officielle de la manifestation débutera, elle, à 19 h 15 sur la scène du Jardin anglais, avec l'allocation d'Esther Alder. Elle sera suivie d'un concert du groupe Aliose, puis de feux d'artifice sonorisés et du traditionnel feu de joie.

Enfin, le groupe des Tambours du Bronx aura l'honneur de clôturer cette fête 2015 avec... un concert sur l'eau. Une première.

Céline Garcin

Deux esclavagistes condamnées pour usure

L'arrêt est définitif. Deux femmes sont punies au civil et au pénal pour avoir exploité une mineure

Deux fausses tantes marocaines qui avaient réduit en esclavage, à Genève, une tout aussi fausse nièce de 14 ans ont été condamnées définitivement sur le plan pénal pour lésions corporelles simples, usure et infraction à la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Dans un arrêt du mois de mai qui n'a pas été contesté, la Chambre pénale d'appel et de révision confirme le verdict de première instance.

Nous avons évoqué plusieurs fois cette affaire (notamment dans notre édition du 24 novembre 2014) parce que la jeune fille en question a déjà obtenu gain de cause sur le plan civil, auprès de la juridiction des Prud'hommes. Dans un arrêt définitif là aussi, les juges lui ont accordé 250 000 francs à titre d'arriérés de salaire et de dommages pour avoir été exploitée entre 2008 et 2010.

La Chambre pénale d'appel vient de confirmer la sanction pé-

nale prononcée il y a quelques mois par le Tribunal de police. Soit 270 jours-amende (à 100 francs le jour) et 210 jours-sursis pour cette mère et sa fille qui ont exploité l'adolescente. «Ma mandante a été maltraitée, mal nourrie et en état de stress permanent durant deux ans, soulignait à l'époque son avocat, Me Roland Burkhard. Mon seul regret est que l'affaire n'ait pas été examinée sous l'angle de la traite d'être humain.»

Les juges d'appel concluent que les deux prévenues «n'ont pas hésité à exploiter pendant de longs mois la plaignante comme domestique». Elles l'ont traitée «comme une moins que rien sur une longue durée, la maintenant dans un état de terreur et de détresse au quotidien, alors qu'elle n'était âgée que de 14 ans à son arrivée en Suisse».

«Leurs mobiles, poursuivent-ils, sont à l'évidence égoïstes. A savoir l'appât du gain, préférant exploiter cette jeune fille au lieu de s'assurer les services de personnes en situation régulière en Suisse.» Catherine Focas

Strasbourg confirme le renvoi d'un Syrien de Genève

La Cour européenne des droits de l'homme confirme l'expulsion d'un requérant d'asile kurde de 26 ans de Suisse vers l'Italie

Torturé en Syrie, souffrant d'instabilité émotionnelle, un requérant d'asile kurde de Syrie de 26 ans demandait à pouvoir s'établir à Genève auprès de ses sœurs.

Sa demande vient de lui être

refusée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), à Strasbourg. L'instance confirme les verdicts du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et du Tribunal administratif fédéral.

Conformément aux accords de Dublin, qui prévoient que la demande d'asile soit traitée dans le premier pays où une personne a été enregistrée, les autorités helvétiques souhaitent renvoyer le jeune homme vers l'Italie.

Son avocat, Me Boris Wijkström, du Centre social protestant (CSP), s'opposait à ce transfert pour des raisons médicales, familiales et humaines. Il faisait remarquer que les accords de Dublin n'étaient pas respectés vu que son client avait déposé une demande d'asile en Grèce, avant de la faire en Italie puis en Suisse. Invoquant la Convention européenne des droits de l'homme, certificats médicaux à l'appui, il expliquait que le Kurde souffrait de traumatismes liés aux tortures subies et que vivre auprès de ses deux sœurs à Genève était absolument nécessaire à sa stabilité émotionnelle. Le juriste soulignait que les autorités italiennes manquent à leur obligation d'offrir des conditions d'accueil dignes aux requérants d'asile. Et que, dans ce contexte, la poursuite de ses soins ne serait plus garantie.

Sans nier les problèmes d'accueil en Italie, la CEDH a toutefois rejeté les arguments de l'avocat genevois. Les juges de Strasbourg ont estimé que le jeune homme n'était pas «gravement malade» et pou-

vait donc obtenir des traitements adéquats en Italie. Son renvoi ne pouvait dès lors pas être vu comme un traitement dégradant ou inhumain.

Tous les membres de la famille étant aujourd'hui adultes, ils ont également estimé que l'empêcher de vivre avec ses sœurs aînées ne constituait pas une violation du droit au respect à la vie privée et à la vie de famille. Pour s'opposer à leur séparation, il eût fallu démontrer de «forts liens de dépendance» entre ses membres, explique le jugement.

Aldo Brina, du secteur réfugiés du CSP, se dit «très déçu par cet arrêt». «On est ici au cœur de la question du droit d'asile en Europe. Il est choquant qu'on accepte de séparer une victime de tortures de sa famille et de la renvoyer vers l'Italie où l'on sait que les conditions d'accueil des demandeurs d'asile se détériorent. Ce cas met à jour les accords de Dublin qui, appliqués de manière mécanique, broient les personnes les plus vulnérables.» Laure Gabus avec ATS

PUBLICITÉ

LES BAINS D'OVRONNAZ
WELLNESS & SPA ALPIN RESORT

L'échappée belle...

Le séjour comprend :

- buffet du soir ou menu 4 plats
- nuitée avec petit déjeuner buffet
- accès aux bains, Spa et fitness
- place de parking

Dès Fr. 145.- par pers. / nuit

Réservation: T. 027 305 11 00 • reservation@thermalp.ch www.bains-ovronnaz.ch